

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CG 2008/I - 3^e/04
Séance du 14 DEC. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

BUDGET PRIMITIF 2008 Routes Nationales (programme A021)

Le Conseil Général,

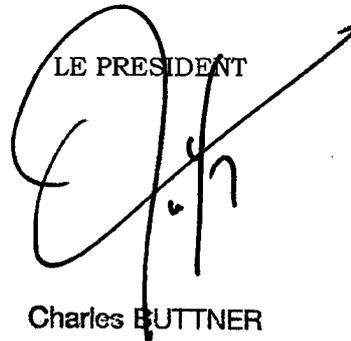
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports du 20 novembre 2007,

APRES EN AVOIR DELIBERE

vote pour l'exercice 2008, au programme A021 Constructions neuves – Routes Nationales :

- a) en Autorisations de Programme, un montant de 2 818 000 €,
- b) en Crédits de Paiement, un montant de 2 200 000 € sur le chapitre 204/20 411 « Fonds de concours à l'État ».

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions